

OBJET / GAIA

**Acquisition
terrain chemin
Oyhamburua et
intégration dans
le domaine public**

**DATE DE
CONVOCATION :**
DEIALDIAREN DATA :
28 juin 2021

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 24
hor zirenak:

Nombre de votants / 28
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 5 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, cinq juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Corinne Othatcegy, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, Mme Lilian Hirigoyen, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Peio Etcheleku, M. Jean-Paul Eyherachar, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Michel Duthilleul, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : M. Jean-Paul Eyherachar à M. Christian Devèze, M. Roger Barbier à Mme Maud Gastigard, Mme Bernadette Remeau à M. Robert Poulou, M. Michel Duthilleul à Mme Nathalie Aïçaguerre.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Isabelle Ayerbe est désignée secrétaire de séance.

M. Magis, adjoint à l'urbanisme, expose au Conseil municipal que Monsieur Thierry DUFORD, a obtenu le 01/12/2020 un permis de construire pour édifier une habitation sur les parcelles lui appartenant sises chemin Oyhamburua.

Il rappelle qu'une partie de ces parcelles fait l'objet de l'emplacement réservé n°32 du PLU, pour permettre l'élargissement de la voie communale.

Il a rencontré Monsieur DUFORD qui accepte de vendre à la Commune les parcelles AI 190 et 192 d'une superficie d'environ 24 m² moyennant la réalisation par la Commune de travaux d'une valeur de 4 350 €, savoir :

- empierrement de l'entrée du portail sur le Chemin Ehaitiarena, sur une superficie d'environ 25 m²,
- pose des poteaux du futur portail,
- étant ici précisé que la Commune devra, pour prendre possession du terrain, démolir la clôture existante et la reconstruire à l'identique à ses frais.

L'ensemble des frais seront à la charge de la Commune.

Préalablement à ces travaux, cette parcelle aura été transférée dans le domaine public communal.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

- l'acquisition d'une superficie d'environ 24 m² composée par les parcelles AI 190 et 192 appartenant à Monsieur Thierry DUFOURD, moyennant la réalisation de travaux d'une valeur de 4 350 €, comprenant :
 - l'empierrement de l'entrée du portail sur le Chemin Ehaitiarena, sur une superficie d'environ 25 m²,
 - la pose des poteaux du futur portail
 - la démolition et reconstruction de la clôture existante le long du chemin Oyhamburua, à l'identique
- le transfert dans le domaine public de ces parcelles

PRECISE que l'ensemble des frais sera à la charge de la commune,

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :




Christian DEVEZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza